

<p style="text-align: center;"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 13 octobre 2020</b></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: small;">       Envoyé en préfecture le 22/10/2020        Reçu en préfecture le 22/10/2020        Affiché le          ID : 074-200070852-20201013-CC_152_2020-DE     </div>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 34 Suppléant : 0 Absents : 3 Pouvoirs : 2 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 152/2020</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt</b>, le treize octobre à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation</b> : 7 octobre 2020</p> <p><b>Présents</b> : Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS, Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs</b> : David BANANT à Carole BRETON, Hervé BOUËDEC à Sylvie TARAGON.</p> <p><b>Suppléant</b> : /</p> <p><b>Absents</b> : Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Bernard THIBOUD.</p> <p>Monsieur Jérémie COURLET est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : ÉCONOMIE – Autorisation de vente d'un lot sur la ZAC 1 de la Semine**

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 en date du 10 mars 2020 et notamment son article 4-1-1,  
Vu la délibération N°CC 232/2018 du 11 décembre 2018 autorisant la rétrocession des terrains et équipements de la ZAC 1 de la Croisée (créée par l'ex CC Semine avant la fusion),  
Vu l'acte de rétrocession signé le 19 juin 2019 avec TERACTION afin de rétrocéder à la CC Usse et Rhône les parcelles restant à commercialiser et les espaces publics constituant la ZAC 1 de la croisée,  
Vu le projet d'extension porté par la SCI DU LION BLEU portant acquisition de la parcelle cadastrée à la Commune de Chêne-en-Semine sous la référence ZB 278.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** la cession de la parcelle située sur la ZAC 1 de la Semine, Commune de Chêne-en-Semine, cadastrée section ZB numéro 278 pour 216m<sup>2</sup>.  
**FIXE** le prix de vente du mètre carré à 25 € HT, prix pratiqué jusqu'alors, conformément aux autres cessions déjà accordées sur les ZAC de la Semine.  
**PRECISE** que les frais d'actes notariés sont à la charge de l'acquéreur.  
**AUTORISE** le Président à signer le compromis de vente, actes notariés et tous les actes relatifs à cette affaire, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement du dossier.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 074-200070852-20201013-CC\_152\_2020-DE

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*